

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES PENNES MIRABEAU**

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

N° 16X23

L'an deux mille vingt – trois et le onze du mois d'Avril à dix-huit heures,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des Pennes Mirabeau,
S'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, au CCAS, 8 Avenue du Général Leclerc,
Sous la Présidence de Madame La Vice-Présidente, Madame Agnès PASQUALETTO-
AMIEL ,
Et après convocations régulièrement faites à domicile,

Étaient présents : Mme Agnès PASQUALETTO-AMIEL – Mme Caroline TCHELEKIAN –
Mr Fabrice VEGA – Mme Joëlle FIORILE-REYNAUD – Mme Mireille NELIAS – Mr Jean-
Claude MARTIN – Mr Jean COUPIER – Mme Véronique NELLI

Excusé(s) : Mr Michel AMIEL - Mme Audrey GIALLO – Mme Annie MARTIN – Mme Sylvia
PENELET

Absent(s) : Mme Emeline COCH – Mme Rosy INAUDI – Mme Danielle MARRAS –

Pouvoir(s) : 3

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION, D'OCCUPATION
DES LOCAUX, ET DE PRESTATION, ENTRE LE CCAS ET L'ASSOCIATION
« ACCOMPAGNEMENT ACTION INITIATIVE » (A.A.I)**

Madame La Vice-Présidente rappelle que dans le cadre de la lutte contre l'exclusion des personnes en situation de précarité, le CCAS a souhaité compléter ses actions afin de proposer des réponses adaptées aux besoins et attentes des bénéficiaires du RSA, en difficultés afin qu'ils puissent bénéficier d'un accompagnement social.

Pour ce faire, un partenariat a été créé depuis 2017 avec l'association « Accompagnement Action Initiative » visant à mettre à disposition une Conseillère en Economie Sociale et Familiale par le biais d'une convention.

Celle-ci arrivant à terme, il est proposé au Conseil d'Administration de la renouveler.

- l'occupation des locaux du CCAS sont mis à la disposition de l'association à titre gracieux ;

- la permanence de l'association est mise en place sur deux demi-journées par semaine.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu cet exposé et pris connaissance de la convention ci-annexée,

- **APPROUVE** le renouvellement de la Convention entre l'Association A.A.I et le CCAS en vue de la mise en œuvre de permanences d'accueil, de suivi et de contractualisation des bénéficiaires du RSA.

- **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention

- **SE PRONONCE** comme suit :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0



La Vice Présidente du CCAS

Agnès PASQUALETTO - AMIEL